

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures	7 minut. soir,	Omnibus.
4 —	32 —	Express.
3 —	47 —	matin, Express-Poste.
9 —	48 —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures	2 minut. matin,	Omnibus.
----------	-----------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure	50 minut. mat.	Express.
11 —	51 —	matin, Omnibus.
6 —	6 —	soir, Omnibus.
9 —	44 —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures	17 minut. matin,	Omnibus.
----------	------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

On a reçu de Marseille, par le paquebot de la compagnie Péninsulaire et Orientale, le *Valetta*, les journaux de Calcutta et de la Chine. Les nouvelles de Calcutta vont jusqu'au 22 avril, et sont sans importance.

On écrit de Hong-Kong, à la date du 12 avril :

« La situation politique n'a pas changé, mais la malle de Shanghai, arrivée avant-hier, nous apporte des nouvelles assez importantes. Le baron Gros et lord Elgin venaient de recevoir une réponse de Pékin. Cette réponse, conçue dans les termes les plus aléatoires, ne laisse aucun espoir d'obtenir les satisfactions que les alliés étaient en droit d'attendre, autrement que par la force. L'inertie du gouvernement chinois est évidemment calculée et tend à fatiguer les forces expéditionnaires, jusqu'au moment où la cour de Pékin croirait pouvoir opposer une résistance ouverte aux réclamations de la France et de l'Angleterre. Ainsi on prévoit que les forces combinées entreprendront bientôt de nouvelles hostilités. Les amiraux ont eu, à ce sujet, plusieurs conférences; mais rien n'a transpiré sur le plan des futures opérations, qui n'auraient lieu, en tous cas, qu'après la mauvaise saison, déjà avancée.

« La situation à Shanghai est restée la même, malgré la présence des escadres alliées, qui n'inquiétaient nullement le commerce chinois. Les importations s'opéraient avec facilité, et les transactions avec les Européens étaient très-actives. On s'attendait toutefois à voir cesser ce mouvement dès la déclaration des hostilités.

« L'occupation de Canton devenait assez pénible pour les commissaires qui se voyaient privés du concours des autorités indigènes dont la mauvaise foi devenait de plus en plus évidente. »

(Constitutionnel.)

EGYPTE. — On lit dans le même journal :

Le prince Achmet-Pacha, qui vient de succomber en Egypte, victime d'un si cruel accident, était, ainsi que nous l'avons dit, héritier présomptif de la vice royauté dont est actuellement titulaire son oncle, Saïd-Pacha. Jeune encore, le prince Achmet montrait des qualités précieuses chez un homme qui était appelé à de si hautes destinées. Il avait fré-

quenté l'école égyptienne à Paris, et suivi les cours de notre école Polytechnique. Ses examinateurs s'étaient accordés à rendre justice à sa prompte et vive intelligence. De retour en Egypte, il avait appliqué ses facultés au perfectionnement de l'agriculture, qui est la mère-nourricière de ce pays, et il y réussissait d'une manière remarquable. Par sa mort, la succession éventuelle à la vice-royauté d'Egypte échoit à son frère Ismaïl-Pacha, second fils d'Ibrahim-Pacha, l'ordre de succession en Orient étant réglé d'après l'âge dans les familles souveraines sans distinction de branches. Ismaïl-Pacha a donné jusqu'à ce jour les preuves d'un heureux caractère, et tout fait espérer qu'il continuera la tradition glorieuse et civilisatrice des règnes de son grand-père, Mehemet-Ali, et de son oncle, Saïd-Pacha. Il existe encore un troisième fils d'Ibrahim, Mustapha-Pacha.

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre d'Alexandrie (d'Egypte), en date du 16 mai, qui donne de tristes et intéressants détails sur la catastrophe du 14 mai :

Le prince Achmet-Pacha, héritier présomptif de la vice-royauté d'Egypte, a péri d'une manière lamentable avant-hier, vendredi 14, entre midi et une heure. Le prince a été précipité dans le Nil avec les wagons du convoi du chemin de fer qui le transportait et il y a trouvé la mort. Il était parti mardi du Caire, afin de se rendre à Alexandrie auprès du vice-roi pour le Beïram. A l'endroit où il faut traverser le Nil, il voulait descendre dans le bateau à vapeur comme les autres voyageurs; mais le chef de station lui assura tant qu'il serait mieux en restant dans son wagon et en traversant sur une espèce de pont volant qui existe, qu'il s'y décida. Le passage s'opéra heureusement le matin, et après avoir présenté ses respects au vice-roi, au lever du soleil, selon l'usage, le prince retourna immédiatement au chemin de fer pour revenir chez lui le même jour. Le prince Halim partit avec lui, le prince Ismaïl et Moustapha restèrent.

La journée était étouffante, le vent de feu du désert soufflait dans toute sa force; à midi, au moment de traverser le Nil et pour éviter le soleil qui dardait d'aplomb, les princes préférèrent rester dans les wagons, ainsi que plusieurs autres per-

sonnes; les autres voyageurs descendirent, et traversèrent dans le bateau à vapeur. On poussa donc les wagons comme on le fait chaque fois pour les faire passer sur le pont volant, sur lequel on avait bien mis la poutre qui sert de parapet, mais en négligeant la précaution bien plus nécessaire d'attacher la chaîne que l'on tend habituellement au-dessus. Placée à une plus grande hauteur, cette chaîne prévient mieux les accidents provenant d'un déraillement. Mais, encore une fois, elle ne fut pas mise, et les hommes d'équipage poussèrent les wagons d'une manière si brusque et si maladroite, qu'en un instant la force d'impulsion fit passer le premier wagon où se trouvaient les deux princes et plusieurs autres personnes par-dessus la poutre.

Ali-Bey, frère de Khalil-Bey, se trouvait dans un des derniers, et encore sur la terre ferme, quand arriva le déraillement; il s'élança aussitôt dehors avec une dame européenne qui était à côté de lui, et ils purent sauter à deux doigts de l'eau. Pendant ce temps (et le tout s'est passé en quelques secondes) le prince Halim, se voyant au-dessus de l'abîme, ouvrit vivement la portière, et saisissant une main qu'il crut être celle de son neveu le prince Achmet, il s'élança dans le fleuve en criant: « Viens, mon frère, et à la grâce de Dieu! » Hélas! il avait pris la main d'un autre avec lequel il s'élança d'une hauteur de près de soixante pieds, dit-on, dans les eaux du Nil, qui n'ont que huit pieds pour le moment. Quand ils revinrent à la surface, ils nagèrent jusqu'à ce qu'on vint à leur secours.

En même temps le wagon du malheureux prince Achmet était précipité dans fleuve et deux wagons par-dessus. On put encore l'entendre crier: *Aman, aman, aman*, ce qui signifie: Grace, grace, grace! et puis l'eau reconvrit ses victimes.

Quand on put opérer le sauvetage, on retira le malheureux prince mort, Kereddin-Pacha, ancien préfet de police, mort, ainsi que Rifaat-Bey.

On prétend qu'il y a encore deux wagons au fond du Nil et qu'on ignore quelles personnes ils contiennent.

Le corps du malheureux prince Achmet a été transporté dans son palais vers le coucher du soleil, et le 15 au matin ont eu lieu ses funérailles. Sa perte est un malheur irréparable et profondément senti; le prince Halim, lui-même, contusionné, est

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Fargeolles fut tenté de déchirer le manuscrit en mille pièces; et pourtant, comme fasciné par la puissance d'une volonté inflexible, il acheva de lire :

« A bord du vaisseau l'*Aquilon*, J'APPRIIS L'HONNEUR. Et j'eus honte de moi, de mes épaulettes, de ma décoration, de ma vie!

» Je tentai de mourir devant l'ennemi....

» Les balles, les boulets m'épargnèrent!...

» Un châtement m'était réservé!...

» Ce châtement, c'est vous!...

» M^{lle} Labranche mourut; ses enfant moururent, j'héritai de leur fortune; mais j'eus horreur d'ajouter un vol d'argent à tant d'autres vols honteux; je rendis tout aux collatéraux. — Ce fut pour usurper la réputation d'homme honnête et désintéressé.

» Je n'étais pas Labranche, moi!.... Je n'avais aucun droit de servir sur les vaisseaux de l'Etat. Je renonçais à tout avancement. Je me fis placer dans une position exceptionnelle; — je ne voulais plus faire tort à personne. — On me loua à outrance. Le bien qu'on disait de moi me brûlait la conscience et me lacérait le cœur. Je me séquestrai à bord. Depuis, je ne suis descendu à terre que par nécessité absolue.

» Je m'informai de votre mère; elle vivait encore. Aussitôt je lui fis parvenir des secours sans qu'elle en connût l'origine, et à titre de restitution. Je l'invitai par une lettre anonyme à vous placer dans la marine de l'Etat. — Vous y êtes.... J'ai fourni sur mes épargnes à votre instruction, à votre pension, à votre trousseau. J'ai rempli envers vous, Emile, tous mes devoirs de père!...

» Votre mère, la pieuse femme, vous a prodigué les meilleurs conseils; elle vous a donné de bonne heure l'exemple de toutes les vertus.

» Vous, dès que vous avez pu l'abandonner, vous l'avez abandonnée!... Votre ingratitude l'a réduite au désespoir; elle est morte de douleur en priant pour vous, matricide et parricide!...

» Comprenez-vous, maintenant, quelle différence il existe entre nous, quelque coupable que je sois?

» Moi, j'avais pour excuse ma naissance misérable,

l'abandon, les mauvais enseignements, les temps à travers lesquels j'ai passé ma première jeunesse.... Mais vous, votre mère vous gardait, votre mère, Marguerite, un ange!....

» Si j'ai été criminel, je suis bien puni!....

» Les lois de l'honneur étaient impuissantes à apaiser ma conscience bourrelée, j'allai me prosterner au pied des autels.... J'ai fait une longue pénitence!.... Imitz-moi en cela, mon fils!.... croyez et repentez-vous?....

Emile Fargeolles suspendit encore sa lecture :

— C'était donc là qu'il voulait en venir!.... murmura-t-il.... à l'invitation de porter cilice!....

Après un quart d'heure de réflexions bien diverses, l'enseigne ajouta sourdement :

— Monomane, cagot, fanatique!....

Le manuscrit se terminait par les conseils les plus paternels et les plus tendres.

A l'heure de sa mort, le vieux corsaire converti était moins sévère. Il parlait de la miséricorde infinie de Dieu. Souvent son papier était baigné de larmes.

« Dans l'espoir de vous ramener à des sentiments meilleurs, disait-il en finissant, j'écrivis à mes amis du ministère et j'en comptais beaucoup parmi mes anciens chefs!.... Je leur demandai, comme unique faveur, de vous faire placer sur le même navire que moi!.... »

en proie à une vive affliction ; il a fait tout ce qui était humainement possible pour sauver son neveu, mais c'est en vain qu'il a cherché à lui porter secours en nageant de son côté. Le prince Ismail, frère du prince défunt, a éprouvé une telle émotion qu'il en a été malade et sa tristesse est très-grande. Bref, cet événement, dont les suites seront sans doute très-importantes pour l'Egypte, impressionne douloureusement toute la population.

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 31 mai :

A trois pour cent, pour les bons de trois à cinq mois ;

A trois et demi pour cent, pour les bons de six à douze mois.

— Le *Moniteur* publie le tableau régulateur du prix moyen de l'hectolitre de froment, pendant le mois qui vient de finir, c'est-à-dire pour la dernière semaine d'avril et la première quinzaine du mois actuel ; il en résulte que le prix moyen de l'hectolitre était, il y a quinze jours, en France, de 15 francs 91 centimes. Il y a un mois, le *Moniteur* nous donnait, pour prix moyen, le chiffre de 16 francs 25 ; c'est donc une nouvelle baisse de 34 centimes que nous avons à constater ; mais, vraisemblablement, cette baisse a atteint sa dernière limite, car, depuis quinze jours environ, un mouvement ascensionnel s'est fait généralement sentir sur nos marchés.

— On nous assure qu'un nouvel appareil, dont l'invention revient à une société de mécaniciens espagnols, a dû être soumis à S. M. l'Empereur. D'après les essais qui auraient été déjà faits, il serait certain, dit-on, que, grâce à ce système, on pourra désormais explorer les profondeurs de la mer, y séjourner même tout le temps que l'on voudra, sans être obligé de rester en communication avec l'atmosphère supérieure.

L'appareil pourrait marcher dans toutes les directions, s'arrêter à volonté, monter, descendre, en un mot fonctionner au gré des personnes qui le dirigent. De plus, les ouvriers pourraient exécuter dans la mer toutes espèces de travaux, sans sortir de leur asile, et sans avoir à se préoccuper de se couvrir de vêtements lourds et embarrassants. On ajoute que si, pour certains travaux particuliers, l'ouvrier se voyait forcé d'abandonner un moment l'intérieur de l'appareil, il pourrait le faire en toute sécurité, puisqu'il serait toujours sûr, en cas de besoin, de l'appui que lui prêteraient ses compagnons.

Nul doute que cette invention ne produise, tant au point de vue du commerce que de l'industrie, d'immenses et satisfaisants résultats.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

SESSION DE MAI 1858.

EXPOSÉ fait par M. LOUVET, maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, au Conseil

municipal, dans la séance d'ouverture de cette session, le 28 mai 1858.

MESSIEURS,

En vous présentant nos comptes et budgets, nous venons, suivant notre usage, vous exposer sommairement la situation des principales affaires qui intéressent notre commune.

Compte résumé de 1857.

Recettes.	
Les recettes prévues au budget principal de 1857 étaient de	241,086 ^f 93 ^c
Les recettes prévues au budget additionnel de 1857 étaient de ...	44,571 91
Les recettes imprévues pendant l'exercice 1857 ont produit	9,452 31
Ensemble	295,111 15
Dont il faut défalquer :	
Les restes à recouvrer 4,854 »	} 6,312 18
Les non-valeurs	
Recettes effectives	288,798 97
Dépenses.	
Les crédits votés au budget principal de 1857 étaient de	241,005 ^f 54 ^c
Les crédits votés au budget additionnel de 1857 étaient de	44,551 88
Les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice ont été de	3,587 70
Les dépassements de crédits obligatoires ont été de	2,902 30
Ensemble	292,047 42
Dont il faut retrancher :	
Crédits non employés à annuler	9,662 24
Crédits non employés à faire revivre	9,162 83
Dépenses effectives	273,222 35
Somme (excédant de recette) à reporter au budget additionnel de 1858	15,576 62
Total définitif égal aux recettes	288,798 97

Emprunt de 381,000 francs.

L'emprunt et l'imposition de 10 centimes additionnels extraordinaires votés par vous en vos séances des 25 novembre et 17 décembre 1857 ont été autorisés législativement. — Le décret autorisant la création pour dix années d'un décime additionnel au tarif de notre octroi (moins les vins, alcools, cidre, etc. etc.) a été signé aussi le 15 de ce mois. Nous attendons le renvoi officiel des dossiers pour faire un appel aux capitaux. — C'est par voie de souscriptions que nous comptons réaliser cet emprunt. Nous espérons que les capitaux, attirés par la sécurité et la commodité du placement que nous leur offrons, ne nous feront pas faute. La réalisation de l'emprunt doit naturellement précéder l'ouverture des travaux auxquels cet emprunt s'applique. C'est pourquoi, convaincus de l'urgence de cette affaire, nous ne perdrons pas une minute pour en activer la solution.

Élévation de la Sous-Préfecture de Saumur à la 1^{re} classe.

Vous aurez appris avec plaisir que par décret

impérial en date du 1^{er} mai présent mois la Sous-Préfecture de Saumur a été élevée à la 1^{re} classe. Le vœu que vous aviez formulé à plusieurs reprises et qui avait été fortifié par des vœux semblables émanés du conseil d'arrondissement et du conseil général, se trouve exaucé aujourd'hui. Remercions l'Empereur d'avoir satisfait ainsi aux conditions que présentent l'importance de notre ville et le grand établissement militaire qu'elle renferme.

Instruction publique.

Tous nos établissements d'instruction publique continuent à marcher dans la voie la plus prospère.

Le Collège compte..... 182 élèves dont 75 internes et 22 demi-internes.

L'Ecole mutuelle compte..... 174

L'Ecole des Frères de la Doctrine chrétienne..... 306

L'Ecole des Sœurs de Saint-André..... 340

L'Ecole des Sœurs de Sainte-Anne, établie pour le quartier spécial des

Ponts..... 58

La Salle d'asile (ville)..... 165

La Salle d'asile des Ponts..... 113

Une classe d'adultes, ouverte tous les matins, de 5 heures 1/2 à 7 heures 1/2, a été établie cette année par les Sœurs de Saint-André. Elle est fréquentée par 65 élèves. Nous ne saurions trop applaudir à cette création. Il est très-important, dans une société démocratique comme la nôtre, de préparer, pour la génération qui doit nous suivre, des mères de famille instruites, intelligentes et chrétiennes.

Jardins de la place Notre-Dame.

Vous nous aviez chargé, par deux délibérations successives consacrées par des crédits inscrits aux précédents budgets, d'acquiescer les petits jardins privés qui font saillie sur la place Notre-Dame. Des difficultés de négociation avaient entravé jusqu'ici le succès de cette affaire. Ces difficultés sont applanies aujourd'hui. Nous avons traité à des conditions convenables ; nous soumettons ces conditions à votre ratification, et nous vous proposons d'inscrire au budget de 1859 une somme de 6,000 francs, pour solder ces acquisitions.

Rue du Bellay.

Quatre maisons formaient obstacle à l'alignement sud et au nivellement de la rue du Bellay. En votant, dans vos séances des 11 juillet et 17 décembre 1857, les sommes destinées à indemniser MM. Chasle et Goubault, propriétaires de deux de ces maisons, qui consentaient à prendre de suite l'alignement et le nivellement, vous nous aviez invité à traiter sur les mêmes bases avec les familles Guillet et Mabillean, propriétaires des deux autres maisons ; nous nous sommes conformés à votre désir, et nous vous proposons d'inscrire au budget 1859 une somme de 3,000 francs, pour solder les indemnités envers les dites familles Goubault, Mabillean et Goillet.

Rectification de l'alignement de la rue de l'Espérance.

Cette rue n'est autre chose que le prolongement de la rue des Capucins et doit porter le même nom. Elle ne conduit que dans des prairies et n'aboutit à aucune des issues de la ville. Son alignement, tracé dans des proportions exagérées, emporte des maisons entières et entraînerait la ville dans de grandes dépenses sans résultat utile. Nous vous proposons de modifier cet alignement en réduisant à 9 mètres 50 centimètres la largeur de cette rue, et

— S'il l'avait voulu, pensa Fargeolles, je serais lieutenant de vaisseau.

» M. de Kergal se prêta de bonne grâce à mes désirs. Telle fut la cause du débarquement de votre prédécesseur, de votre embarquement précipité à bord de la *Sévère*. Je songeais à racheter toutes mes fautes en faisant de vous un autre homme. Je comptais sur le temps, mais la traversée de France n'était pas favorable ; nous étions encombrés de passagers. Votre duel est venu entraver tous mes projets, notre dernier entretien les a détruits. Il m'a désespéré, je n'ai plus d'énergie, c'en est fait !... Adieu !...

» Vous allez me succéder au poste de second. Soyez juste comme je me suis efforcé de l'être. N'ayez point la bassesse d'abuser de votre position à l'égard de M. Renaud que je vous cite comme un modèle à imiter.

» Il m'a fait bien du mal en vous punissant de votre indignité à son égard ; je l'absous.

» Vivez en paix avec lui !... Devenez son ami, s'il se peut.

» Faites-vous pardonner la mort de Pierremont et le martyre de sœur Aglaé !...

» Bénissez le nom de la sainte victime qui adoucit l'amertume de mes derniers instants !...

» Vénérez le commandant de Kergal, c'est l'honneur

incarné. Je vous ménagerai jusqu'à ma mort, je vous recommanderai à lui en lui apprenant que vous êtes mon fils, mais sans lui révéler nos secrets. Rendez-vous digne de l'intérêt qu'il vous porte.

» Enfin, recevez ma triste bénédiction.

» Votre père qui meurt en vous pardonnant.

» RENÉ FARGEOLLES, dit LABRANCHE. »

Huit heures du soir sonnaient, lorsque l'enseigne acheva cette lecture. Il replia le manuscrit, il l'enferma sous clef dans un des tiroirs de son bureau et monta sur le pont, haletant, altéré, suffoqué, en proie à une agitation fébrile.

La conséquence de sa terrible lecture ne pouvait être qu'une conversion complète ou un redoublement de fureur.

Le commissaire s'approcha de lui, et, toujours conciliateur, car c'était au demeurant le meilleur des hommes, il essaya de donner à l'enseigne quelques consolations qui furent brutalement accueillies. Il ne se rebuta pas, cependant, et resta à côté de lui jusqu'à ce que Fargeolles lui eût dit grossièrement :

— Vous m'ennuyez ! je veux être seul !... Allez-vous-en ! mille tonnerres !... et fichez-moi la paix !...

En ce moment, Jules donnait des ordres de service

à Desbagues, qui prenait le quart ; Fargeolles se leva et passa près d'eux. Il entendit l'élève dire au jeune officier :

— C'est bien ! tous vos ordres seront exécutés, lieutenant.

— Lieutenant ! répéta Fargeolles. Ce modèle de vertus est lieutenant !... l'équipage le fête ! mon... mon prétendu père le prône !... Le voici qui triomphe !... Demain il ira faire admirer ses épaulettes à l'habitation la Rizière !... Et l'on m'invite, moi... à la modération ! à la douceur !... à la candeur !... Il faudrait se faire mouton !... Il faudrait demander grâce, et dire son *mea culpa* !... Non !... non !... pas de faiblesse !... Heureusement le commandant est pour moi !

Le choix de Fargeolles était fait. Les derniers efforts de l'infortuné Labranche avaient échoué.

Jules Renaud descendit dans sa chambre pour rêver librement à Antonine et au plaisir qu'il aurait à la recevoir le lendemain avec les insignes de son nouveau grade.

Fargeolles resta plongé dans ses méditations jusque bien avant dans la nuit.

(La suite au prochain numéro.)

à 6 mètres la largeur de la ruelle des Capucins qui lui fait suite. La rue de l'Espérance reprendrait le nom de rue des Capucins, et se raccorderait avec la première partie de la rue de ce nom, au moyen d'une ligne biaisée tirée sur les trois dernières maisons de cette première partie de rue.

Vœu pour l'établissement à Saumur d'une station d'étalons.

Le conseil d'arrondissement de Saumur et le conseil général de Maine-et-Loire demandent, depuis plusieurs années, que le gouvernement établisse à Saumur une station de deux étalons de demi-sang. Une seule station existe dans notre arrondissement, c'est celle de Vihiers : 37 communes seulement, sur 84 dont se compose l'arrondissement de Saumur, peuvent profiter du bienfait de la station de Vihiers ou de celle de Beaufort située dans le voisinage de notre canton nord-ouest ; il en résulte que 47 communes restent privées de bons animaux reproducteurs ; et cependant on compte dans ces 47 communes plus de 500 juments poulinières, dont une partie est de beau modèle, puisqu'elle provient de la vente des chevaux de réforme de l'École de cavalerie. Un mouvement sérieux et incontestable est imprimé chez nous à l'industrie chevaline ; il n'en peut être autrement dans un pays comme le nôtre, qui produit en abondance des fourrages naturels et artificiels de toute espèce, et qui possède un des plus beaux établissements de cavalerie qui existent dans le monde. Le mouvement que nous signalons mérite d'être encouragé. Nous vous proposons d'émettre un vœu tendant à ce qu'une station de deux étalons de demi-sang soit établie dans notre ville.

Vœu pour la création d'un emploi de facteur levreur de boîtes à la direction des Postes de Saumur.

Des boîtes aux lettres supplémentaires sont établies à Saumur dans les quartiers éloignés du bureau central. Mais, faute d'agents en nombre suffisant, ces boîtes sont levées une fois ou deux par jour seulement, au lieu de l'être à tous les départs de courrier ; elles perdent donc une partie de leur portance, réduites ainsi à un service incomplet. Pour faire cesser cette anomalie, il conviendrait d'adjoindre aux facteurs déjà existants un nouveau facteur chargé spécialement de la levée des boîtes. Ce facteur aiderait en même temps les anciens facteurs dans leur service de distribution d'arrivée, service qui est aujourd'hui beaucoup trop chargé pour chacun d'eux, et qui se ferait alors plus rapidement, à la grande satisfaction de nos habitants et principalement de notre commerce. La création demandée réaliserait donc une double amélioration. Nous avons l'honneur de vous proposer d'émettre un vœu dans ce sens.

Rues Beaurepaire prolongée et du Marché-Noir.

Il a été entendu, l'année dernière, lors du vote de l'emprunt et des impositions extraordinaires, que toutes les ressources libres de nos budgets, à partir de 1859, seraient appliquées à l'achèvement de la rue Beaurepaire prolongée et à l'élargissement de la rue du Marché-Noir : — 4,500 francs seulement restent disponibles sur le budget de 1859, et nous vous proposons de les affecter à ces deux rues. Cette somme est malheureusement très-faible, par suite de résolutions prises par vous antérieurement et qui engageaient nos finances envers d'autres travaux qu'il faut solder ; mais elle sera grossie (nous en avons du moins l'espérance) par les excédants du produit de notre octroi pendant le cours de la présente année 1858, qui s'annonce sous d'excellents auspices. Dans cette pensée, nous devons nous montrer de plus en plus sobres de votes de crédit en cours d'exercice ; les petits crédits qui passent facilement et presque inaperçus, à cause de leur isolement, finissent, quand on les groupe, par former une somme considérable et gênante. Il ne faut point éparpiller ses ressources. C'est en concentrant ses forces sur un seul point, qu'on parvient, si petit qu'on soit, à faire de grandes et bonnes choses.

Défense de la ville de Saumur contre les inondations.

Cette question est sans contredit la plus grave de celles que vous aurez à traiter dans votre session.

Le gouvernement nous présente les plans et devis des travaux projetés pour protéger notre ville contre les inondations. La ligne de défense commence sur la route de Limoges, à quelques mètres en amont du bureau d'octroi de Notre-Dame ; elle fait le tour complet de la ville en passant par les quais, les levées d'enceinte, la digue de Nantilly, et se termine en s'appuyant au coteau de Nantilly, vis-à-vis le bureau d'octroi de ce faubourg. La longueur de cette ligne est de 4,720 mètres, sa hauteur est partout de 8 mètres 20 au-dessus de l'étiage de la Loire calculé à l'échelle du pont Cessart, c'est-à-

dire d'un mètre au-dessus de la plus grande crue connue, celle de 1856. La dépense totale est évaluée à 537,500 fr., sur quoi l'Etat voudrait nous faire contribuer pour 1/3, soit pour 179,166 fr. 66 c. Il n'est pas besoin de faire remarquer que nous serions tout-à-fait impuissants à contribuer à cette dépense dans une aussi énorme proportion. M. Collin, l'ingénieur en chef, chargé de l'étude de ces travaux, avait proposé une répartition plus juste, en restreignant le concours de la ville aux dignes de Nantilly et du Pont-Foucharde ; ce qui portait le chiffre de notre subvention à 80,925 fr. 67 c. Même réduit à ce chiffre, le sacrifice serait encore bien lourd pour nous, et il nous serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, de le supporter. Nous vous prions de joindre vos instances aux nôtres pour que le gouvernement prenne en grande considération notre position financière, et réduise au chiffre le plus bas possible la part contributive qui nous sera demandée. Il est désirable aussi que nous puissions obtenir de payer cette part contributive en 3 ou 4 annuités, pour ne pas troubler l'économie de nos budgets. Nous appelons votre attention la plus sérieuse sur les plans et profils de ces travaux qui ont déjà subi l'épreuve d'une enquête ouverte dans notre ville. Un point surtout présente de grandes difficultés : c'est la défense du quai de Limoges ; le problème à résoudre consiste à protéger suffisamment la ville contre les invasions de la Loire par ce côté sans altérer sensiblement la belle et large ordonnance de ce quai dont notre ville est justement fière. La commission d'enquête a proposé à cet effet plusieurs modifications aux plans de MM. les ingénieurs. Nous rechercherons ensemble quel système concilie le mieux tous nos intérêts.

Résumé de la situation.

Notre ville, Messieurs, à partir ce jour, n'a plus de dette flottante ni d'arriéré d'aucune espèce. Toutes ses dettes sont classées avec remboursement annuel et obligatoire et avec voies et moyens assurés, de manière à se trouver nécessairement amorties dans des périodes fixées. En voici du reste le tableau :

Saumur doit :

- 1° 168,000 fr. reliquat d'un emprunt de 210,000 fr. contracté à la caisse des dépôts et consignations en 1854 pour 20 ans, sur lequel 4 annuités ont déjà été payées, et dont la dernière annuité écherra en 1874.
- 2° 91,667 fr. reliquat d'un autre emprunt de 110,000 francs, contracté à la même caisse en 1856 pour 12 ans, sur lequel 2 annuités ont déjà été payées, et dont la dernière annuité écherra en 1868.
- 3° 381,000 fr. montant du nouvel emprunt projeté, remboursable en 20 annuités, dont la dernière écherra en 1878.

640,667 fr. Total des dettes classées avec remboursement annuel et obligatoire.

Tous nos services sont suffisamment dotés ; et il nous reste annuellement une vingtaine de mille francs libres pour faire face aux besoins imprévus et aux nouveaux travaux que nous voulons entreprendre.

Nos égouts sont terminés. Des crédits sont faits pour la restauration de nos hospices et l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville. Reste la question de la défense contre les inondations : nous devons croire que le gouvernement aura égard à la faiblesse de nos ressources et n'exigera de nous qu'une subvention en harmonie avec nos moyens financiers.

Notre situation, telle que je viens de la tracer dans toute son exactitude, est sinon très-prospère, au moins fort rassurante. Elle ne demande même pour être tout-à-fait bonne qu'une chose : c'est que le conseil et l'administration continuent de marcher fermement et de concert dans la voie de l'ordre et de l'économie. C'est à l'aide de pareils moyens et du bon esprit de notre population que nous avons pu traverser ensemble depuis 14 années, sans trop grever le présent ni l'avenir de nos finances, trois disettes, deux épidémies cholériques, une inondation et la révolution de 1848. Marchons donc sans découragement comme sans illusions, et espérons que la période qui s'ouvre, moins agitée et plus prospère, nous permettra de réaliser les travaux et améliorations qui nous restent à entreprendre.

À Saumur, le 28 mai 1858.

Le Maire, LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 31 mai. — Les nouvelles officielles reçues de Bombay sont du 9 mai.

Le siège de Bareilly devait probablement commencer le 10 mai.

Dans plusieurs rencontres l'ennemi avait été battu, mais le général Walpol avait échoué dans son attaque du fort de Rowes, où il avait eu 100 hommes tués.

Dans l'Onde, un grand nombre de Talookdars de distinction faisaient leur soumission.

Les nouvelles de New-York du 20 mai, disent que dans le congrès et dans la presse, l'on se montre très-irrité contre les Anglais dont les vaisseaux visitent les navires américains dans le voisinage de Cuba. Le général Cass a protesté à cet effet, et plusieurs navires américains sont partis pour le golfe du Mexique.

Vienne, dimanche. — D'après des nouvelles de Raguse, le vapeur de guerre anglais, *Roquess*, est arrivé dans ce port.

Turin, 29 mai. — Le comte Revel a déclaré qu'il voterait contre la loi d'emprunt.

Londres, 31 mai. — Le *Times* annonce que lord Stanley doit remplacer définitivement lord Ellenborough au bureau du contrôle des Indes.

D'après la même feuille, sir Edward Bulwer-Lytton sera nommé membre du cabinet. — Havas.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 12.

Traverse de la commune de Montilliers.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale n° 12, sur le territoire de la commune de Montilliers.

Des sieur et dame Antoine Granger, menuisier, et Jeanne Doyen, son épouse, demeurant ensemble à Montilliers, une portion de maison, située au bourg, section n° du plan cadastral, contenant 12 mètres 83 centimètres carrés, estimés à raison de 2 fr. le mètre 25 f. 66 c.

Indemnités pour reconstructions à faire 874 34

TOTAL 900 »

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, le 29 mai 1858.

Pour le Sous-Préfet en congé :

Le Conseiller d'arrondissement délégué,

(287) Ch. BRUAS.

Marché de Saumur du 29 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	14 85	Graine de colza	— —
2 ^e qualité, de 74 k.	14 25	— de lin	27 —
Seigle	8 80	Amandes en coques	— —
Orge	8 80	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entree)	10 —	— cassées (30 k)	78 —
Fèves	10 40	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs	36 —	compris le fût,	— —
— rouges	28 80	1 ^{er} choix 1837.	— —
Cire jaune (30 kil)	225 —	2 ^e	80 —
Huile de noix ordin.	50 —	5 ^e	— —
— de chenevis	43 —	de Chinon.	80 —
— de lin	30 —	de Bourgneil.	110 —
Paille hors barrière.	24 95	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin	65 57	1 ^{re} qualité 1837	— —
Luzeine	64 55	2 ^e	60 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e	53 —
— de luzeine	40 —	ordinaire.	— —

(a) Prix du commerce.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Juin.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes... 15 c. » m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes... 12 c. 50 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes... 10 c. » m.

BOURSE DU 29 MAI.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 60

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 93 25

BOURSE DU 31 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 50

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 93 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ,

Située dans la commune de Souzay,
Consistant en maison de maître, vastes servitudes, caves, pressoirs, cour et jardin: trois clos de vigne, un morceau de vigne champêtre et un bois-taillis; le tout contenant 6 hectares 62 ares.
S'adresser à M. LEROUX, notaire à Saumur. (237)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 juin 1858, à midi, en l'étude de M. TOUCHALEAUME,
UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Brault, n° 3 et 5, occupée en partie par M. Esnault.
Cette maison consiste en trois chambres et une boutique au rez-de-chaussée, cour et jardin.
Cinq chambres au premier, greniers au-dessus.
S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (270)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

M. MAUBERT, huissier, demande de suite un deuxième CLERC. (288)

AVIS AUX CONSOMMATEURS
ET AU COMMERCE.

Les plumes EMMANUEL jouissant d'une réputation européenne, et dont trois jugements ont mis fin à la basse cupidité des contrefacteurs, se trouvent chez MILON, libraire, rue d'Orléans, 59, seul DÉPOSITAIRE pour l'arrondissement de Saumur. (219)

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN,
Quatre chambres et cabinets, caves et greniers.
S'adresser à M. JAGOT, place du Marché-Noir. (281)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.
S'adresser à M. LEROY, même rue.

A LOUER
présentement,

DEUXIÈME ETAGE,
Quai de Limoges, n° 157.
S'adresser à M. SARTORIS. (245)

A VENDRE

Jolie JUMENT à deux fins.
S'adresser au bureau du journal.
Changement de domicile.

L'étude de M. BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

L'EAU
ET LA POMMADE
ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.
Consultation de l'INVENTEUR, de une heure à trois heures, HOTEL de FRANCE, où il sera tous les jours.
Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles châtelines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 5 FR. (19)

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.
Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

BAINS DE MER DE St-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, Casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux (Derby de l'Ouest); vie peu chère, logements et hôtels confortables. (289)

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hipogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

LE JOURNAL ILLUSTRÉ
DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

UN NUMÉRO DE 16 PAGES PAR SEMAINE
ABONNEMENT D'UN AN: PARIS. 6 f. DÉPARTEMENTS. 8
10 CENTIMES
Publié en ce moment: PARIS. 6 f. DÉPARTEMENTS. 8

L'Ambassade en Chine de lord MACARTNEY, avec illustrations prises sur les lieux.

Le Voyage en Perse du chevalier CHARDIN, marchand du Roi de Perse.

Camilla, Etude de Mœurs Louisianaises, par M. CH. JOBEY.

Course à Athènes, par M. A. BROTTA, professeur à l'École impériale de St-Cyr.

EN VENTE:

Le 1^{er} et le 2^e volume, formant la première année de l'abonnement. — Prix du vol. 3 f.; par la poste, 4 fr.

On s'abonne, par un mandat sur la poste, au bureau du journal, 46, rue Saint-Louis, au Marais.

Les numéros se vendent séparément chez tous les marchands d'illustrations.

Vente en gros: à la Librairie Moderne, chez G. Havard, éditeur, boulevard de Sébastopol (rive gauche).

A Bruxelles, chez Brouwet, rue de la Montagne-de-la-Cour. — A Alger, chez Tissier, libraire.

La deuxième année de l'abonnement commence le 1^{er} avril 1858.

Les journaux de la correspondance seront servis mensuellement, pour éviter le pli.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons.

TOITURE CARTON BITUMÉ PEYRAT

HUILE PEYRAT.
Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique; elle le préserve de la piqûre des insectes et le conserve indéfiniment. Prix: 75 c. le kil.

MAISON A PARIS: Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7. MAISONS } A Lyon, rue de Pozy, 25. } (196)
A Reims, place du Palais, 2.

Les Sociétés en commandite — les Fripons et leurs Dupes — les Faiseurs et les Gogos — les Fondateurs, Administrateurs, Directeurs et Gérants — Honnêtes gens fourvoyés et compromis dans ces affaires — Majorités artificielles, comptes rendus sophistiqués, bénéfiques illusions — Ruses, faux-fuyants et autres manœuvres employées pour se soustraire aux vérifications, refuser les explications et les communications des livres; en un mot, tous les côtés comiques ou malhonnêtes des mœurs commerciales de notre temps vont être représentés dans une grande série de caricatures que les auteurs, MM. MARCELLIN et PHILIPON, publient dans le *Journal amusant* (*Journal pour rire*). Pour avoir la collection complète de cette série de caricatures, il faut s'abonner du 1^{er} avril. On se souvient que le *Journal amusant* donne GRATIS à tous ses abonnés le MUSÉE FRANÇAIS, en sorte que l'on reçoit deux journaux pour le prix d'un seul. — Un an 47 fr. — Six mois 40 fr. — Trois mois 5 fr. — Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.